

**PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL  
DU 28 Septembre 2022 A 18H  
EN MAIRIE DE VAL-D'AIGOUAL**

**Présents :** Joël GAUTHIER, Florence MESTRE, Serge VLIEGHE, Ghislaine LAURENT, Sébastien CHAILLEUX , Bernard GRELLIER, Gilles BERTHEZENE, Isabelle ARAMU, Michel MONNOT , Caroline KRUTTEN

**Absents ayant donné pouvoir :** Ghislain DOMERGUE donne procuration à Gilles BERTHEZENE

Michaela FERNANDEZ donne procuration à Michel MONNOT

**Absents :** Audrey REMOND, Floriane PERRIER, Florence GARY, Christian PIALOT , Marie-Hélène BLANCHAUD, Elvine DUMONT, Raymond THION

**Secrétaire de séance :** Sébastien CHAILLEUX

**Quorum :** 10

**Adoption de l'ordre du jour**

---

Après désignation du secrétaire de séance, le Conseil Municipal est invité à adopter l'ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 16 septembre 2022
2. Dénomination des voies de la commune de Val d'Aigoual – commune historique de Notre Dame de la Rouvière
3. Projet assainissement RD 10b et rue du Béal- demandes de subventions
4. Projet eau potable RD 10B et rue d Béal- demandes de subventions
5. Projet assainissement ru Monplaisir – demandes de subventions

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte l'ordre du jour.

**1 - Approbation du procès-verbal de la séance du 16 Septembre 2022**

Le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 26 Août 2022 à l'approbation du Conseil Municipal.

Ce dernier est invité à faire savoir s'il a des remarques à formuler avant son adoption définitive.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité  
D'approuver le procès-verbal du 16 septembre 2022

## 2 - DENOMINATION DES VOIES DE LA COMMUNE DE VAL D'AIGOUAL - Commune historique de Notre Dame de la Rouvière

le Conseil Municipal a validé le principe de procéder à la dénomination et à la numérotation des voies de la commune, et autorisé l'engagement des démarches préalables à leur mise en œuvre.

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il appartient au Conseil municipal de choisir, par délibération le nom à donner aux rues, voies et places de la commune.

La dénomination des voies communales est laissée au libre choix du Conseil Municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Le Maire rappelle que le 26 août, le Conseil Municipal a validé la dénomination des voies de la commune historique de Valleraugue, il convient donc de procéder à une dénomination des voies de la commune historique de Notre Dame de la Rouvière

Considérant l'intérêt communal que représente la dénomination des rues, et places, il est demandé au Conseil Municipal :

- De valider les noms attribués à l'ensemble des voies communales,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération
- D'adopter les dénominations suivantes :

<b>Nature</b>	<b>Dénomination</b>
	<b>NOTRE DAME DE LA ROUVIERE</b>
<b>Place</b>	<b>Auguste Vidal</b>
<b>Rue</b>	<b>De l'Eglise</b>
<b>Impasse</b>	<b>De la Mairie</b>
<b>Calade</b>	<b>De la Poujade</b>
<b>Passage</b>	<b>Du Vieux Village</b>
<b>Calade</b>	<b>Du Fond de la Rouvière</b>
<b>Rue</b>	<b>Baronne du Merlet</b>
<b>Rue</b>	<b>Grand Rue</b>
<b>Rue</b>	<b>Montplaisir</b>
<b>Chemin</b>	<b>Du Patronage</b>
<b>Calade</b>	<b>Du Puech Sigal</b>
<b>Calade</b>	<b>De la Guinguette</b>
<b>Chemin</b>	<b>De l'Ecole</b>
<b>Chemin</b>	<b>De Saint Thomas</b>
	<b>Le Ronc de la Lauze</b>
<b>Chemin</b>	<b>Du Redonnel</b>
<b>Sentier</b>	<b>De la Poujade</b>
<b>Chemin</b>	<b>De la Galine</b>
<b>Chemin</b>	<b>De Broussous</b>
<b>Chemin</b>	<b>D'Ambec</b>
<b>Chemin</b>	<b>De Cent Ecus</b>
<b>Chemin</b>	<b>Du Nougairol</b>
<b>RD 152 A</b>	<b>Route du Canyon des Tines</b>
<b>RD 323</b>	<b>Route du Mazel</b>
<b>Chemin</b>	<b>De Coiric Bas</b>
<b>Sentier</b>	<b>Des Tines</b>

<b>Chemin</b>	<b>Des fileuses</b>
	<b>LE MAZEL</b>
<b>Chemin</b>	<b>Des Muriers</b>
<b>Chemin</b>	<b>Du Reynus</b>
<b>Chemin</b>	<b>De La Cabanelle</b>
<b>Rue</b>	<b>Du Général Triaire</b>
<b>Chemin</b>	<b>De l’Ancienne Ecole</b>
<b>Chemin</b>	<b>Du Mas Belly</b>
<b>Route</b>	<b>Du Col des Vieilles</b>
<b>RD 986</b>	<b>Route de Pont d’Hérault</b>
	<b>LE PUECH SIGAL</b>
<b>RD 152 A</b>	<b>Chemin du Puech Sigal</b>
<b>Impasse</b>	<b>De la Clède</b>
<b>Calade</b>	<b>Du Four à Pain</b>
<b>Boucle</b>	<b>De l’Aire de Battage</b>
<b>Place</b>	<b>Des Anciens</b>
<b>Chemin</b>	<b>De Valnières</b>
<b>Calade</b>	<b>Du Lavoir</b>
	<b>FAVIERES</b>
<b>Chemin</b>	<b>De Favières</b>
<b>Chemin</b>	<b>De la Tuffe</b>
<b>RD 294</b>	<b>Route du Monna</b>
	<b>L’EUZIERE</b>
<b>Chemin</b>	<b>Ancien Chemin de Valnières</b>
<b>Impasse</b>	<b>De L’Euzière</b>
<b>Ruelle</b>	<b>Du Notaire Puech</b>
<b>Calade</b>	<b>Des deux fontaines</b>
<b>Chemin</b>	<b>De Tidouls</b>
<b>Sentier</b>	<b>Des Sauzèdes</b>
	<b>VERS VALNIERES</b>
<b>Chemin</b>	<b>De La Label</b>
<b>Route</b>	<b>De Valnières</b>
	<b>VALNIERES</b>
<b>RD 152</b>	<b>Route du Col de la Triballe</b>
<b>Chemin</b>	<b>De Randavel</b>
<b>Chemin</b>	<b>De L’Autal</b>
<b>Chemin</b>	<b>De Camp Neuf</b>
<b>Chemin</b>	<b>Du Mas Menard</b>
<b>Chemin</b>	<b>De La Lecque</b>
<b>Calade</b>	<b>Du Mas Vinquet</b>
<b>Chemin</b>	<b>De Salançon</b>
<b>Chemin</b>	<b>Du Mas de Mourgues</b>
<b>Chemin</b>	<b>Du Mas des Roucons</b>

<b>Chemin</b>	<b>Des Vignes</b>
<b>Chemin</b>	<b>De Ventilhac</b>
	<b>MAS CORBIERE</b>
<b>Boucle</b>	<b>Du Mas Corbiere</b>
<b>Chemin</b>	<b>De l'Asclier</b>
<b>Route</b>	<b>Du Mas Corbière</b>
	<b>DE CABRIERS VERS LA TRIBALLE ET L'ASCLIER</b>
<b>Chemin</b>	<b>De Cabriers</b>
<b>Calade</b>	<b>Du Lavoir de Cabriers</b>
<b>Route</b>	<b>Du Col de L'Asclier</b>
<b>Chemin</b>	<b>De la Bastide</b>
<b>RD 420</b>	<b>Route de Peyregrosse</b>

	<b>LISTE DES TOPONYMES</b>
	<b>Ardailers</b>
	<b>La Baume de Mal</b>
	<b>Coiric</b>
	<b>Favières</b>
	<b>L'Euzière</b>
	<b>L'Orlut</b>
	<b>La Bataille</b>
	<b>La Borie</b>
	<b>La Grossille</b>
	<b>La Guinguette</b>
	<b>La Tronquise</b>
	<b>La Vignasse</b>
	<b>Le Caylard</b>
	<b>Le Gaillou</b>
	<b>Le Gasquet</b>
	<b>Le Mazel</b>
	<b>Le Pont de la Filature</b>
	<b>Le Puech Sigal</b>
	<b>Le Theron</b>
	<b>Les Cambous</b>
	<b>Les Colettes</b>
	<b>Les Devèzes</b>
	<b>Les Sauzèdes</b>
	<b>Les Serredes</b>
	<b>Les Signettes</b>
	<b>Mas Belly</b>
	<b>Mas Corbière</b>
	<b>Mas Ferret</b>
	<b>Mas Tidouls</b>
	<b>Notre Dame de la Rouvière</b>
	<b>Rieusset</b>
	<b>Valnières</b>
	<b>Ventilhac</b>

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et à l'unanimité

Valide le fichier sus mentionné

Autorise le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution e la présente délibération

### 3 - Projet renouvellement réseau assainissement - RD 10b - rue du Béal - Priorité 1 phase 2 - Demande de subvention Département Agence de l'Eau et Etat

M. le Maire rappelle que des travaux sont nécessaires sur le réseau d'assainissement, RD 10B et rue du Béal du bourg de Valleraugue, et informe que selon l'étude menée, le montant total des travaux s'élève à 385 972.42€ HT,

Il explique que les financements de l'Agence de l'eau et du Conseil Départemental du Gard sont plafonnés à 350€ le mètre linéaire. Le programme compte 883 ml de réseau renouvelé.

Il convient de déposer une demande de financement auprès du Conseil Départemental du Gard , à l'Agence de l'Eau et à l'Etat, et expose au conseil municipal le plan de financement prévisionnel suivant :

DEPENSES (HT)		RECETTES		
Travaux et		Agence de l'Eau	222 513.10	57.65 %
Maîtrise d'oeuvre	385 972.42			
		Département 30	24 702.23	6.40 %
		DETR	61 562.60	15.95%
		AUTOFINANCEMENT	77 194.49	20 %
<b>TOTAL</b>	<b>385 972.42</b>	<b>TOTAL</b>	<b>385 972.42</b>	<b>100%</b>

Vu le code Général des Collectivités Territoriales

Après avoir pris connaissance des conditions d'obtention des financements auprès du CD30 , de l'Agence de l'Eau, et de l'Etat

Après en avoir délibéré

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- Décide de présenter un dossier de demande de subvention auprès du CD 30 et de l'Agence de l'Eau pour travaux de réfection du réseau assainissement sur la RD 10B et la rue du Béal, d'après le plan de financement ci-dessus-présenté
- Décide de demander auprès de l'Etat le versement du montant de la DETR sus mentionnée
- Autorise le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la réalisation de cette affaire.

#### 4- Projet renouvellement réseau eau potable RD 10b - rue du Béal - priorité 1 Phase 2 - Demande de subvention Département Agence de l'Eau

M. le Maire rappelle que des travaux sont nécessaires sur le réseau d'assainissement, RD 10B et rue du Béal du bourg de Valleraugue, et informe que selon l'étude menée, le montant total des travaux s'élève à 627 657.74€ HT,

Le programme compte 475 ml de réseau renouvelé.

Il convient de déposer une demande de financement auprès du Conseil Départemental du Gard et à l'Agence de l'Eau, et exposé au conseil municipal le plan de financement prévisionnel suivant :

DEPENSES (HT)		RECETTES		
Travaux et Maîtrise d'oeuvre	627 657.74	Agence de l'Eau	451 913.58	72 %
		Département 30	50 212.61	8 %
		AUTOFINANCEMENT	125 531.55	20 %
<b>TOTAL</b>	<b>627 657.74</b>	<b>TOTAL</b>	<b>625 657.74</b>	<b>100%</b>

Vu le code Général des Collectivités Territoriales

Après avoir pris connaissance des conditions d'obtention des financements auprès du CD30 et de l'Agence de l'Eau

Après en avoir délibéré

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- Décide de présenter un dossier de demande de subvention auprès du CD 30 et de l'Agence de l'Eau pour travaux de réfection du réseau eau potable sur la RD 10B et la rue du Béal, d'après le plan de financement ci-dessus-présenté
- Autorise le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la réalisation de cette affaire.
- 

#### 5 - Projet assainissement Rue Monplaisir et Grand rue - bourg de Notre Dame de la Rouvière - Demande de subvention Département Agence de l'Eau et Etat

M. le Maire rappelle que des travaux sont nécessaires sur le réseau d'assainissement, rue Monplaisir du bourg de Notre Dame de la Rouvière, et informe que selon l'étude menée, le montant total des travaux s'élève à 283 077.82€ HT,

Il explique que les financements de l'Agence de l'eau et du Conseil Départemental du Gard sont plafonnés à 350€ le mètre linéaire. Le programme compte 432 ml de réseau renouvelé.

Il convient de déposer une demande de financement auprès du Conseil Départemental du Gard , à l'Agence de l'Eau, ainsi qu'à l'Etat, et expose au conseil municipal le plan de financement prévisionnel suivant :

DEPENSES (HT)		RECETTES		
Travaux et Maîtrise d'oeuvre	283 077.82	Agence de l'Eau	107 994.19	38.15 %
		Département 30	12 936.66	4.57 %
		DETR	70 769.45	25%
		AUTOFINANCEMENT	91 377.52	32 .28% %
<b>TOTAL</b>	<b>283 077.82</b>	<b>TOTAL</b>	<b>283 077.82</b>	<b>100%</b>

Vu le code Général des Collectivités Territoriales

Après avoir pris connaissance des conditions d'obtention des financements auprès du CD30 ,  
de l'Agence de l'Eau et de l'Etat

Après en avoir délibéré

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- Décide de présenter un dossier de demande de subvention auprès du CD 30 et de l'Agence de l'Eau pour travaux de réfection du réseau assainissement Rue Monplaisir et Grand Rue à Notre Dame de la Rouvière, d'après le plan de financement ci-dessus-présenté
- Décide de demander auprès de l'Etat le versement du montant de la DETR sus mentionnée
- Autorise le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la réalisation de cette affaire.

#### QUESTIONS DIVERSES :

- Isabelle ARAMU demande quand sera opérationnelle la fibre sur le secteur de Notre Dame de la Rouvière : aucune date n'a été donnée pour la fin du chantier
- Sébastien CHAILLEUX demande si la ligne de car LIO n° 108 pourrait passer par Notre Dame de la Rouvière afin de permettre aux personnes du village de pouvoir aller à Le Vigan.
- Michel MONNOT demande des volontaires disponibles pour le jour de la Nuit le 15 octobre prochain. : Isabelle ARAMU sera présente.
- Mr le Maire demande que l'éclairage public soit vérifié sur la commune et en particulier sur Notre Dame de la Rouvière afin de repérer les endroits où l'éclairage ne s'éteint pas de minuit à 5 heures.

La séance est levée à 19 heures

Le Maire,

Joël GAUTHIER